

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT...COLLEGE
PIERRE MENDES France SOYAUX
0160894k

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2016-2017

Numéro de séance :

Date de convocation : 14 mars 2017

Présidence de : ANNE DAHLAB

Quorum : 14

Nombre des présents : 15

Nombre d'absents excusés :

Nombres d'invités : 2

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation	N°

Signatures

La Présidente



La Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : mardi 14 mars 2017

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

	Qualité	Titulaire				Suppléant			
		Nom-Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
caux Administration	Chef d'établissement	DAHLAB Anne	x						
	Principal adjoint	BAUDOUIN Bruno	x						
	Gestionnaire	AHOUANTO Christine	x						
	CPE	LAPEYRONNIE Carole	x						
caux	Collectivité de rattachement	NEBOUT François							
	Collectivité de rattachement	GARCIA Stéphanie							

	Commune siège	GRIMAL Jérôme							
Personne qualifiée	DDEN	GUYONNET Elisabeth							
Personnels de l'établissement	Personnel d'enseignement	SCHEID Olivier	x						
		ALTERMATT Aline	x						
		NOUVIALE	x						
		GUIHAL Greta	x						
		GONZALEZ Paul	x						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de la santé	FORGET	x						
		HARDY Emmanuel	x						
	Représentants de parents d'élèves et d'élèves	Parents	DALLA VALLE Christine				BRUNET Nathalie	x	
GENTY Isabelle			x			CHAGNAUD Nadia	x		
DURANDET Nathalie									
LAFFORT Richard			x						
SOULARD Franck									
ESCARABAJAL Nathalie									
Élèves		THOMAS Romain							
	NDOKO Yoann								
Invités		BILLY Cyril	x						
		PICON Gilles	x						

Total des votants : 15

RUBRIQUE I. Fonctionnement du conseil d'administration

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Début de séance 18h

Madame DAHLAB précise que la charge d'assurer le secrétariat du conseil d'administration incombe aux représentants de parents d'élèves. Mme Genty est désignée.

2. Approbation du procès-verbal du CA du mardi 14 mars 2017

. Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'administration du 13 février 2017

Mme Genty indique, que dans le PV du dernier CA du 13 février 2017 il n'est pas indiqué que l'association des parents d'élèves a fait un don d'un montant de 250 euros à la coopérative afin de participer à Génération internet. Mme Dahlab invite Mme Genty a demander un reçu auprès des enseignants qui gèrent la coopérative.

Vote : 11 pour / 3 abstentions / 0 contre.

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le vote s'effectue à main levée.

Vote : 14 pour / 0 contre.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

RUBRIQUE II rapport de fonctionnement budgétaire et matériel

Mr Picon expose les tableaux du fonctionnement budgétaire.

Le rapport de gestion depuis 4 ans, les points forts et les points faibles dont dispose le collège.

Indique que l'établissement est dans le positif, cela n'appelle pas de remarque.

Points signalés :

- Une baisse de la subvention du département.
- Convives : une petite chute
- Contribution des familles, sorties : moins de voyages (plan Vigipirate).
- Etat et Europe : Résultat exceptionnel dû à des reliquats passés en ordre de recette.
- Les dépenses pédagogiques sont en hausse suite à la réforme du collège qui a entraîné l'octroi de crédits supplémentaires pour l'achat de manuels.
- Utilisation du solde de taxe d'apprentissage : Achat de 3 video projecteurs.
- Les fluides : dépenses gaz, dépenses maitrisées.

Le service de restauration

92% provient des familles. Il a été fait un travail concernant les denrées alimentaires, des choix stratégiques ont été mis en place. Mr Picon félicite la direction, la gestionnaire ainsi que le service de restauration. Plus de circuit court est un choix pertinent. La sécurisation financière est en bonne voie.

Besoin en fond de roulement

Il est négatif, en raison de reliquats. Le fond de roulement permet de construire des projets.

Les créances

Un incident en 2011 qui a été corrigé depuis aussi nous n'avons pas ou peu de créances contentieuses.

Quelle disponibilité

Le fond de roulement est positif pour un montant de 123k euros, Mr Picon a suggéré que le collège pouvait investir. Mme Dahlab prend la parole et précise qu'au prochain CA il sera proposé des projets. Des devis sont en cours (prélèvement sur fond de roulement).

Vote : 14 pour / 0 abstention / 0 contre

Adopté à l'unanimité

RUBRIQUE III. Fonctionnement général

Restauration :

- REGLEMENT RESTAURATION

La gestionnaire rappelle que chaque membre du conseil a été destinataire du règlement de restauration qui définit les modalités de gestion et d'organisation du service de restauration.

La question diverse des parents concerne l'assistante sociale :

Assistante sociale:

Pour les élèves, dont les parents connaissent des difficultés, pour régler la cantine scolaire. Existe-t-il un accompagnement systématique de l'assistante sociale du collège?

L'assistante sociale référente est celle du lycée Charles de Coulomb. Le collège gère lui-même les problèmes que les familles rencontrent pour régler la cantine.

Vote : 14 pour / 0 abstention / 0 contre

adopté à l'unanimité

Arrivé de Mr Laffort 18h 50

- CONTRAT EMOP

La gestionnaire indique que l'EMOP (l'Equipe Mobile d'Ouvriers Professionnels) dont le siège administratif et physique est le collège Norbert Casteret à Ruelle pourrait intervenir au collège Pierre Mendès France à Soyaux dans le cadre d'un contrat de maintenance des installations frigorifiques et des équipements chauds.

Cette prestation est facturée, pour l'année 2017, 246€, tarif établi annuellement par délibération du Conseil départemental de la Charente.

L'équipe chargée de la prestation est composée de trois électrotechniciens habilités placés sous l'autorité du responsable EMOP.

Vote : 15 pour / 0 abstention / 0 contre

Adopté à l'unanimité

Vie du collège : Parole des enfants parcours citoyen.

- Lors de la rencontre avec Rencontre du Député David Comet , il a invité les élèves à venir le 14 Avril à Paris pour visiter l'assemblée nationale et le sénat. Le coût est pris en charge par le collège. Les élèves seront accompagnés par Mr Baudoin et Mr Cabirol.

Sécurité aux abords du collège.

Il a été décidé que la semaine du mardi 2 au vendredi 5 mai servirait à la sensibilisation. Avec comme intervenants des membres de la mairie, la police, Omega ainsi que les parents d'élèves délégués intervenir aux abords de l'école. Les enfants participeront pour les dessins des flyers de prévention avec leur professeur ainsi que l'aide du Flep. Après cette information les forces de police procéderont à des contraventions.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 10 avril 2017.

La séance est levée 19h08.